

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
Présents : 20
Votants : 25
Absents : 2
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 090/2016

OBJET : URBANISME

**Retrait de la délibération
N°81/2016 du 30/09/2016
relative au lancement de
la procédure de révision
générale du PLU**

L'an deux mille seize
le 6 du mois de décembre à 19 heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2016.
PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe
MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI /
Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN /
Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Taoufik FATFOUTA/
Régine RODRIGUEZ/ / Eddie DEGIOVANNI/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/
Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN
PROCURATIONS : Christine DECORDIER à Alexandra RUSSO, Sophie ESPOSITO à
Romain BIANCHI, Pierre VESTRI à Jean-Yves LESSATINI, Sonia CHAKROUNI à
FATFOUTA Taoufik, Marc LEROY à RODRIGUEZ Régine
ABSENTS : Delphine BOLLARO, Mélanie MORINI
Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Le Maire précise que la délibération N°81/2016 en date du 30 septembre 2016
relative au lancement de la procédure de révision générale du Plan Local
d'Urbanisme a fait l'objet d'erreurs matérielles.
Il précise que les services de l'Etat ont alerté la commune sur l'obligation de
corriger ces erreurs afin de sécuriser juridiquement cet acte administratif.
Le Maire souligne que ladite délibération n'a fait l'objet d'aucune mesure de
publicité et que par conséquent elle n'est pas créatrice de droits.
Il propose au Conseil municipal de procéder au retrait de ladite délibération,

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-34 et R 153-12,

Vu la délibération N° 81/2016 du 30 septembre 2016 relative au lancement de
la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme,

Où il l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil municipal décide :

De procéder au retrait de la délibération N° 81/2016 du 30 septembre 2016
relative au lancement de la procédure de révision générale du Plan Local
d'Urbanisme.

Compte-rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le : 08/12/ 2016
et publication en mairie
le : 08/12/ 2016

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

